



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 118452

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un projet de modification des décrets statutaires de 1950. Ce projet suscite l'inquiétude des enseignants d'EPS qui pourraient se voir imposé l'enseignement dans une autre discipline, notamment les titulaires en zone de remplacement. Alors que les qualifications requises pour enseigner l'EPS sont de plus en plus exigeantes, nécessitant une formation aux premiers secours et de sauvetage en natation, ce projet ne semble pas garantir du service public d'éducation et pose des problèmes de sécurité. Aussi, il souhaiterait avoir des précisions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118452

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1475